



Accompagnement aux nouvelles modalités d'évaluation des personnels de direction

**Instruction relative à « l'accompagnement aux nouvelles modalités d'évaluation des personnels de direction ».
Module de formation.**

**Ecole Académique de la Formation Continue - EAFC
Délégation académique à la formation des personnels d'encadrement, DAFPE**

Sigle bureau n° A234

Affaire suivie par : Sylvie Charbonnel

Tél : 01 57 02 64 76

Mél : ce.dafpe-eafc@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement de l'académie de Créteil

Références :

- *Décret n° 2021-121 du 4 février 2021 et arrêté du 29 juin 2021 relatif à l'entretien professionnel annuel des personnels de direction d'établissement*

Dans le cadre des nouvelles modalités d'évaluation des personnels de direction (Décret n° 2021-121 du 4 février 2021 et arrêté du 29 juin 2021 relatif à l'entretien professionnel annuel des personnels de direction d'établissement), un module de formation est proposé par la division de l'encadrement et l'IH2EF à destination, plus particulièrement, des chefs d'établissement qui devront mener un entretien d'évaluation avec leur adjoint avant le 30 septembre 2022.

Ce module hybride est composé :

1) D'un parcours m@gistere en accès libre sur le lien suivant :

<https://magistere.education.fr/ih2ef/course/view.php?id=1814§ion=1>

2) D'un temps de rencontre d'une demi-journée en présentiel qui se déroulera dans chaque département entre le 13 et le 17 juin 2022 (la date précise vous sera communiquée très prochainement).

La délégation académique à la formation des personnels d'encadrement-EAFC